



RÉSUMÉ DE L'ÉVALUATION DE L'INITIATIVE RECHERCHE ET DE CONNAISSANCES (IRC)

This document is also available in English under the title: Evaluation of the Research and Knowledge Initiative

Sauf avis contraire, le contenu de ce document peut, sans frais ni autre permission, être reproduit en tout ou en partie et par quelque moyen que ce soit à des fins personnelles ou publiques, mais non à des fins commerciales. La reproduction et la distribution à des fins commerciales sont interdites sans la permission de Logement, Infrastructures et Collectivités Canada.

Pour de plus amples renseignements, communiquez avec :

Logement, Infrastructures et Collectivités Canada

180, rue Kent, bureau 1100

Ottawa (Ontario) K1P 0B6

info@infcc.gc.ca

© Sa Majesté le Roi du chef du Canada, représenté par le Ministre du Logement et de l'Infrastructure, 2026.

No de cat. T94-124/2026F-PDF

ISBN 978-0-660-99466-6



Ce que nous avons évalué

- L'IRC est un programme national de financement par contributions fondé sur le mérite. Elle permet de financer des projets de recherche ayant pour but la production de connaissances et l'approfondissement de la compréhension des besoins et défis en matière d'infrastructures et de logement pertinents pour la population canadienne, afin d'appuyer la prise de décisions fondées sur des données probantes.
- Le programme a été approuvé en 2019, avec une autorisation de 10 millions de dollars en contribution jusqu'en 2024 et deux appels de propositions :
 - **Phase 1:** Le premier appel de propositions a eu lieu en 2021. En octobre 2022, le programme a été prolongé jusqu'en 2024-25. Un financement de 3,6 million de dollars a été attribué à deux projets non sollicités qui ont été approuvés avant le premier appel de propositions et qui ont pris fin en 2022. Les 6 millions de dollars restants ont servi à appuyer les 12 projets de phase 1 de l'IRC.
 - **Phase 2:** En avril 2023, 10 millions de dollars supplémentaires sur 3 ans, soit jusqu'en 2026, ont été alloués à une deuxième phase de l'IRC.



Contexte de l'évaluation

- L'évaluation de l'IRC répond à l'exigence de la Politique des résultats du Conseil du Trésor de 2016 de mener une évaluation à la suite d'un engagement de programme.
- L'évaluation couvre la période du 1^{er} novembre 2018 au 15 juillet 2024.



Comment nous avons procédé

- La méthodologie d'évaluation s'est appuyée sur quatre sources de données pour recueillir des renseignements à l'appui des résultats : la revue de la documentation, la revue de la littérature, l'examen de données du programme et les entretiens.



Nos constatations

L'évaluation a mené aux constatations suivantes :

- L'IRC appuie les priorités gouvernementales et ministérielles, qui consistent à renforcer la prise de décisions fondées sur des données probantes et à favoriser l'innovation et les partenariats dans le domaine des infrastructures au Canada.
- À la lumière de résultats préliminaires et d'un nombre limité de projets achevés, les projets de l'IRC sont en bonne voie d'atteindre le résultat immédiat. Les indicateurs de rendement pourraient cependant être améliorés sur le plan de la clarté et de la faisabilité de la mesure.
- L'IRC s'est adaptée et des améliorations ont été apportées en cours de programme, dans la mesure du possible. Toutefois, les échéanciers serrés du programme et les exigences administratives ont entravé la mise en œuvre efficace des projets financés.



Nos conclusions

L'évaluation a mené aux conclusions suivantes :

- Le programme est demeuré pertinent par rapport aux priorités gouvernementales et ministérielles. À cet effet, le fait d'élaborer le rôle de transmission des connaissances et la garantie que les recherches que finance LICC ne chevauchent pas d'autres recherches financées contribueraient à maintenir sa pertinence.
- Le programme a pu améliorer certains problèmes administratifs au cours de son cycle de vie, malgré le peu de temps entre les deux phases et la croissance et les changements rapides qu'a connus le Ministère.

- Les résultats préliminaires des projets complétés démontrent que les projets financés sont en bonne voie d'atteindre le résultat immédiat, qui consiste à accroître les partenariats, les collaborations en matière de recherche et les possibilités de diffusion des connaissances
- De plus, la démarche a permis de cerner des approches potentielles pour la programmation future de la recherche, fondées sur les leçons retenues et sur les pratiques prometteuses en matière de programmation de la recherche dans d'autres organisations du gouvernement fédéral (c.-à-d. outils complémentaires pour différentes portées, échelles et calendriers de projets).



Facteurs à considérer

La totalité des fonds du programme de l'IRC a été attribuée et le programme prendra fin en mars 2026. Le présent rapport n'inclut donc aucune recommandation. Cependant, l'évaluation présente les éléments suivants à prendre en compte pour orienter toute forme de renouvellement de la programmation axée sur la recherche :

- Définir les objectifs du rôle futur de la recherche et de la programmation de recherche, en harmonie avec la Société SCHL ainsi que d'autres ministères, organismes et sociétés d'État fédéraux concernés par la recherche.
- Envisager de tirer parti du rôle de LICC en tant qu'entité fédérale pour élaborer une fonction de coordination de la programmation de la recherche en matière d'infrastructures, de logement et d'itinérance au sein des ministères fédéraux et auprès d'organismes externes comme la SCHL. Cela pourrait inclure l'élaboration du rôle de diffusion des connaissances de LICC en officialisant les pratiques existantes au sein de l'équipe, en ce qui a trait à l'établissement de liens et de réseaux entre les projets de l'IRC, de la recherche sur les politiques à LICC et d'autres initiatives de recherche, tant à l'intérieur qu'à l'extérieur de LICC.
- Veiller à ce que le modèle de financement, les résultats et les indicateurs de la future programmation de la recherche cadrent avec les objectifs du programme et de la recherche, pour assurer une production de rapports claire et cohérente qui illustre les répercussions de la recherche.
- La programmation future de la recherche devrait être élaborée en fonction d'objectifs clairs et d'un programme de recherche défini. L'objectif serait de simplifier la conception et le processus de demande, de réduire la charge administrative et de garantir la réalisation de recherches pertinentes et en temps opportun.